



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo.arbitrage@orange.fr

✉ cd68judo@wanadoo.fr

☎ 03.89.43.74.23

<http://www.cdjudo68.com>



Arbitrage – Circulaire N°23/24-01
Mulhouse, le 20 octobre 2023.

À

Arbitres et Commissaires sportifs,
Tous les licenciés
Sous couvert des Présidents de clubs

Affaire suivie par :

- Président Secrétaire Générale Trésorier
- Responsable(s) de commission(s) : Arbitrage Autre(s) – préciser : Instructeurs départementaux
- Conseiller Technique Secrétaire Administrative
- Responsable Sections Sportives :

Copie :

- Néant

Objet :

Stage départemental d'arbitrage

Madame, Monsieur,

Sans corps d'Arbitrage (Arbitres et Commissaires Sportifs) pas d'animation possible c'est pourquoi il est primordial que chaque club fasse le nécessaire pour pouvoir mettre à disposition du Comité Départemental des personnes qui puissent assurer ses rôles.

Le corps d'Arbitrage fait partie intégrante du judo.

Le Comité Départemental prend en charge les frais de déplacements, restaurations et indemnise les personnes pour leurs prestations lors des différentes animations organisées par celui-ci.

**Le stage d'arbitrage départemental se tiendra le samedi 28 octobre au
Palais des Sports de Mulhouse, 16 boulevard Charles STOESEL 68100 MULHOUSE
Accueil : 08h30, début du stage : 09h00 (Précise), fin du stage 12h00.**

Ce stage précède le Challenge Schuler organisé par l'Espérance 1893 Judo.

La participation annuelle à au moins un stage d'arbitrage est obligatoire pour pouvoir officier et être planifié.

Cette participation garantie que le participant connaît les bases et évolutions concernant les règles d'arbitrage et leurs mises en œuvre.





COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo.arbitrage@orange.fr

✉ cd68judo@wanadoo.fr

☎ 03.89.43.74.23

<http://www.cdjudo68.com>



Contenu généraux du stage.

- ✚ Rappels sur les règles et les évolutions.
- ✚ Travaux en sous-groupe.
 - Commissaires : rôle des commissaires sportifs autre que tenue de table, prise en main et pratique sur les outils informatiques, etc.
 - Arbitres : approfondissement sur les règles d'arbitrage, jugement sur vidéo, gestion de combat, etc.

Ce stage peut compter pour la validation de l'UV 4 (« Engagement personnel dans le développement du Judo Ju-Jitsu ») pour l'obtention des grades de 1^{er} et 2^{ème} dan inclus : « ... devra participer à un stage d'arbitrage départemental d'une demi-journée et également à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition officielle, se déroulant sur 2 demi-journées, organisée par l'OTD dont il dépend, en tant » :

- « que commissaire sportif. » pour le 1^{er} dan,
- « qu'arbitre. » pour le 2^{ème} dan.

Les textes de références se trouvent dans le recueil des Textes Officiels et sont la seule référence : https://www.ffjudo.com/resource-file/document/1694511898_af9d38f2710bb9ae8596.pdf dans la partie « Contenus des Examens » (sous-entendu de grade) pages 77 à 85 (Voir la partie des documents concernés reproduit en annexe).

La participation des enseignants et des accompagnants à ce stage est vivement recommandées afin de se tenir informés, de lever les interrogations qu'ils se poseraient et ainsi pouvoir apporter les bonnes informations à tous leurs judokas pour que les diverses animations organisés par les clubs et OTD (Organismes Territoriaux Délégués de la Fédération : Comité Départemental et Ligue) se déroulent de la meilleur manière possible.

Les parents sont également invités à participer à ce stage informatif et ainsi pouvoir mieux comprendre la manière avec laquelle les arbitres et commissaires officient.

Rappel important : conformément aux règles fédérales, chaque club doit fournir des forces vives à la vie départementale, régionale ou nationale : dirigeant départemental, responsable de commission, arbitre, commissaire sportif, etc.

Un club ne fournissant aucune personne peut se voir interdit de participer aux diverses animations proposées par les OTD.

Pour ceux qui le souhaitent ils ont la possibilité de se restaurer sur place. RÉSERVATION OBLIGATOIRE auprès du CD68 (cd68judo@wanadoo.fr) à faire remonter le plus rapidement possible.

Le Comité Départemental prend en charge le repas.

Emmanuel DUSEHU
Responsable de la commission
Arbitrage du CD68 Judo



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE
✉ cd68judo.arbitrage@orange.fr
✉ cd68judo@wanadoo.fr
☎ 03.89.43.74.23
<http://www.cdjudo68.com>



Annexe



TEXTES OFFICIELS 2023/2024

CONTENU D'EXAMEN DU 1er AU 4ème DAN

1 - CONTENU DU 1er DAN - SHODAN

DOMINANTE TECHNIQUE/DOMINANTE COMPÉTITION

Deux voies possibles : la voie dominante compétition ou la voie dominante technique se composent chacune des 4 UV suivantes :

- UV1 : Kata
- UV2 : Technique
- UV3 : Efficacité
- UV4 : Engagement personnel dans le développement judo jujitsu

L'ordre des épreuves est laissé au libre choix du candidat excepté le kata qui devra être obtenu avant de pouvoir se présenter aux tests shiai.

B. CONTENU DES EPREUVES

LA DOMINANTE COMPÉTITION

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DEVELOPPEMENT DU JUDO-JU- JITSU

Le candidat devra participer à un stage de commissaire sportif d'une demi-journée et également à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition officielle, se déroulant sur 2 demi-journées, organisée par l'OTD dont il dépend, en tant que commissaire sportif.

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD.

Equivalence : Commissaire sportif départemental en activité.

LA DOMINANTE TECHNIQUE

VOIE RESERVEE AUX CANDIDATS NE(E)S EN 2006 ET AVANT

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DÉVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU

Le candidat devra participer à un stage de commissaire sportif d'une demi-journée et également à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition officielle, se déroulant sur 2 demi-journées, organisée par l'OTD dont il dépend, en tant que commissaire sportif.

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD.

Equivalence : Commissaire sportif départemental en activité.

REGLES
GENERALES

COMPETITIONS
SPORTIVES



TEXTES OFFICIELS 2023/2024

2 - CONTENU DU 2e DAN - NIDAN

DOMINANTE TECHNIQUE/DOMINANTE COMPÉTITION

Deux voies possibles : la voie dominante compétition ou la voie dominante technique se composent chacune des 4 UV suivantes :

- UV1 : Kata
- UV2 : Technique
- UV3 : Efficacité
- UV4 : Engagement personnel dans le développement judo jujitsu

L'ordre des épreuves est laissé au libre choix du candidat

B. CONTENU DES EPREUVES

LA DOMINANTE COMPÉTITION

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DEVELOPPEMENT DU JUDO-JU- JITSU

Le candidat devra participer à un stage d'arbitrage d'une demi-journée et également à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition officielle, se déroulant sur 2 demi-journées, organisées par l'OTD dont il dépend, en tant qu'arbitre.

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD.

Equivalence : Arbitre départemental en activité.

LA DOMINANTE TECHNIQUE

VOIE RESERVEE AUX CANDIDATS NE(E)S EN 2006 ET AVANT

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DÉVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU

Le candidat devra participer à un stage d'arbitrage d'une demi-journée et également à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition officielle, se déroulant sur 2 demi-journées, organisée par l'OTD dont il dépend, en tant qu'arbitre.

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD.

Equivalence : Arbitre départemental en activité.

REGLES
GENERALES

COMPETITIONS
SPORTIVES

